



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**

# SOMMAIRE

- **Le cadre institutionnel**.....page 2
- **Le maillage territorial**.....page 3
- **Le pôle Aide aux Victimes**.....page 4 à 15
- **Le pôle Mandats Judiciaires**.....page 16 à 18
  - *Administration ad'hoc*
  - *Médiation pénale*
- **L'implication humaine**.....page 19
- **La communication**.....page 20
- **Les soutiens financiers**.....page 21





*Réseau Associatif National conventionné  
par le Ministère de la Justice*



Création 21 nov 1990  
Dernière modif : 02 déc 2017



*Organisme d'intérêt  
général reconnu  
d'utilité sociale*



*Conseil Départemental de  
Prévention de la Délinquance*



France Victimes 62 la nouvelle appellation de notre association depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, succédant à l'AVIJ 62, a été vite identifiée par tous ceux qui font appel à ses services comme par l'ensemble de nos partenaires.

Rappelons que cette nouvelle dénomination répondait à notre volonté de mieux affirmer notre appartenance au réseau national et d'en être un membre à part entière, actif et influent pour contribuer à la définition de la politique qui se met en place pour nous rendre encore plus opérationnels auprès de ceux qui deviennent « nos clients ».

Vous pouvez constater que notre rapport d'activités 2018 est changé tant dans sa forme que son contenu. Notre volonté est essentiellement de le rendre plus lisible et plus facile à être approprié par ses lecteurs. Nous espérons que vous serez séduits par sa version numérique animée. Certes la totalité des actions réalisées l'an passé ne peuvent être totalement détaillées dans ce document mais il est, nous semble-t-il, suffisamment riche pour les illustrer en grande partie.

Enfin nous nous sommes particulièrement investis au cours de cet exercice à satisfaire les exigences du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD), à impulser la démarche d'étude d'impact (projet pluriannuel décidée en AGO du 17 avril 2018) menée avec la Société Cegmatopo, ainsi qu'à élaborer nos outils de communication grand public avec la Société Neo, dont le point d'orgue sera en janvier 2019 le lancement du site internet.

Notre ambition, et nous espérons que vous la partagerez, est que France Victimes 62, en s'appuyant sur une équipe de collaborateurs stable, cohérente car se complétant par les compétences de chacun d'eux, puisse continuer à rendre les services les meilleurs à tous ceux qui sont dans le besoin et leur nombre, hélas, ne faiblit pas.

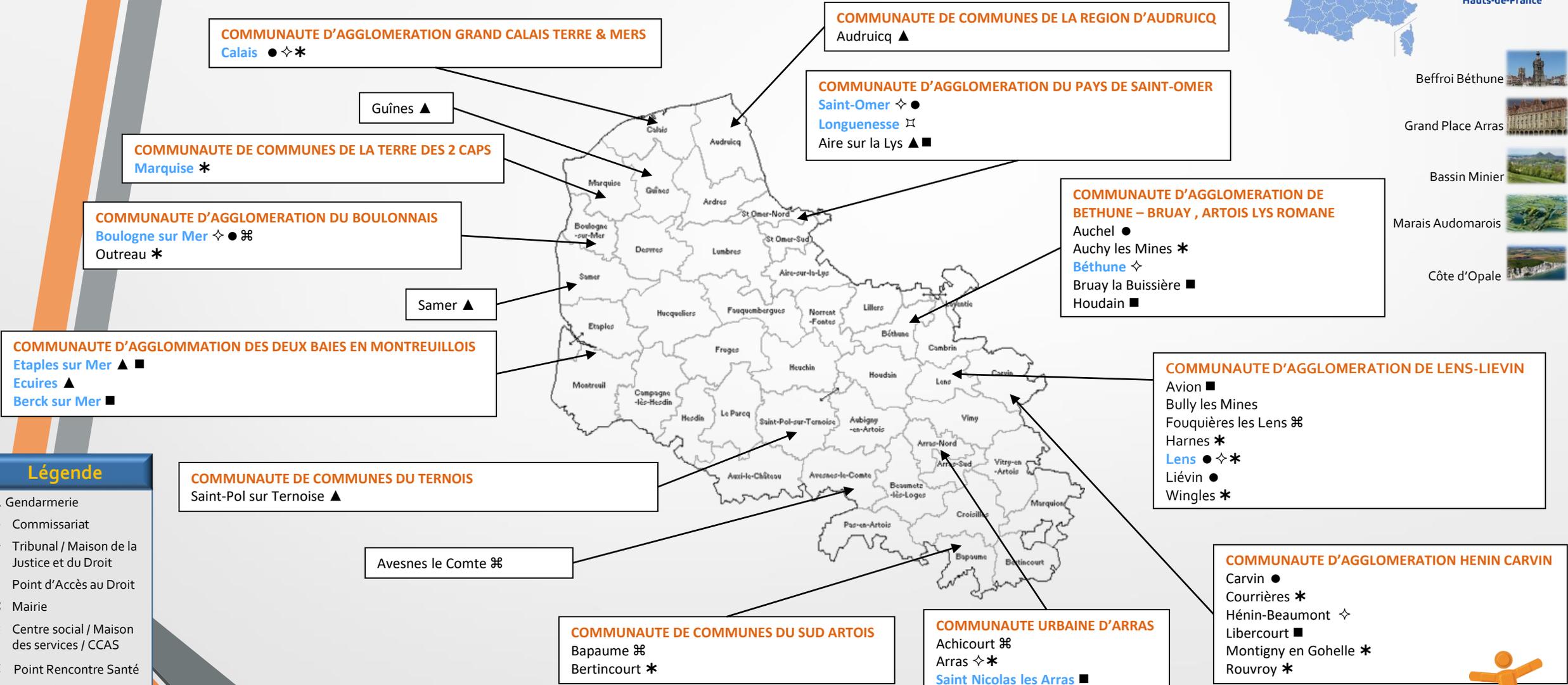
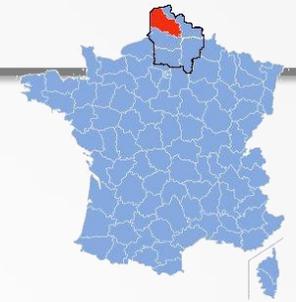
Je remercie l'ensemble du personnel, les administrateurs et la directrice qui s'efforcent de pérenniser notre association, la rendre plus visible qu'elle ne l'est déjà et aussi plus en phase avec la société telle qu'elle évolue et se dessine, pas toujours dans le sens souhaité !!

Bien cordialement

**Jean-Marie BENOIT, Président**

**Conseil d'Administration** : 3 membres de droit : Monsieur le Préfet ou son représentant, Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant, Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires du Pas de Calais ou son représentant **14 Membres élus** : Monsieur BENOIT Jean-Marie, **Président**, Monsieur BOUZIGUES, **Vice-Président**, Monsieur CREPIN Fabrice, **Secrétaire Général**, Monsieur SENECHAL Michel, **Secrétaire Général Adjoint**, Monsieur GRENIER Michel, **Trésorier**, Monsieur DAUCOURT Francis, **Trésorier Adjoint**, Maître PAGIN Ginette, Membre du Bureau, Monsieur CLAPCICH Jacques, Membre du Bureau, Monsieur BAILLEUL Fabrice, Madame BOCQUILLET Denise, Monsieur FANIEN Philippe, Monsieur HOCQ Francis, Monsieur PIERRESTIGER Roger.

# Maillage territorial



### Légende

- ▲ Gendarmerie
- Commissariat
- ◇ Tribunal / Maison de la Justice et du Droit
- Point d'Accès au Droit
- ☿ Mairie
- \* Centre social / Maison des services / CCAS
- ☒ Point Rencontre Santé
- Aa Activité de soutien psychologique



# PÔLE AIDE AUX VICTIMES

4027 personnes se sont reconnues au travers de :

**Plus de 50 points d'accueil** à votre disposition  
dans tout le département du Pas-de-Calais.

**Vous êtes (avez été) victime, de la part d'un proche ou d'un inconnu :**

d'agressions sexuelles et/ou de viol  
de violences  
d'homicide  
de vol simple ou aggravé  
de dégradations  
d'escroquerie, d'abus de confiance

d'accident de la circulation  
de harcèlement  
d'abandon de famille  
de non-représentation d'enfant  
...

**à la maison, au travail, dans un lieu public**

**Vous avez droit à un accompagnement gratuit et confidentiel à proximité de chez vous**  
(sur rendez-vous)



Les personnes prises en charge sont :

- La victime directe des faits
- Ses proches (parents, fratrie,...)
- Les témoins d'un événement traumatique



A leur initiative ou à la nôtre, elles ont pu accéder aux services et bénéficier de l'éventail des modalités de prise en charge exercées en interne ou avec des collaborations tierces.

Soucieuse de développer des liens avec les professionnels qui ont ou auront à connaître des victimes, France Victimes 62 est un opérateur reconnu et impliqué par les juridictions et les services de police et de gendarmerie.

Porteuse des dispositifs spécifiques, bureaux d'aide aux victimes (BAV), téléphone grave danger (TGD), intervention d'un psychologue en commissariat / gendarmerie (territoire CUA), France Victimes 62 poursuit la dynamique engagée ; nous verrons l'implication particulière de ces deux derniers en matière de violences intra familiales.

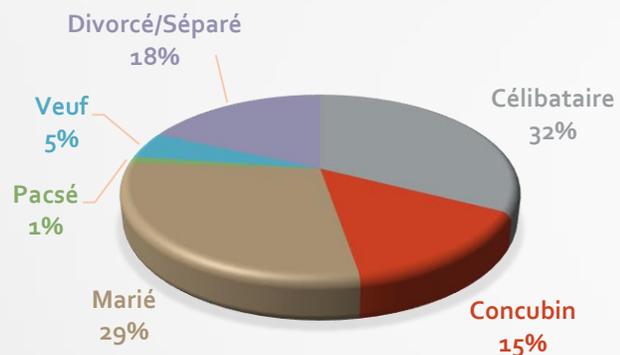
Elle maintient également son implication dans les manifestations mises en œuvre par les partenaires pour informer et sensibiliser le public et en particulier les scolaires.

En ce qui concerne la supervision des jurés d'Assises, l'expérimentation s'est déroulée sur 3 sessions de la Cour d'Assises de Saint-Omer (4 procès / session) ; 50 jurés ont participé aux groupes de parole animés par deux psychologues.

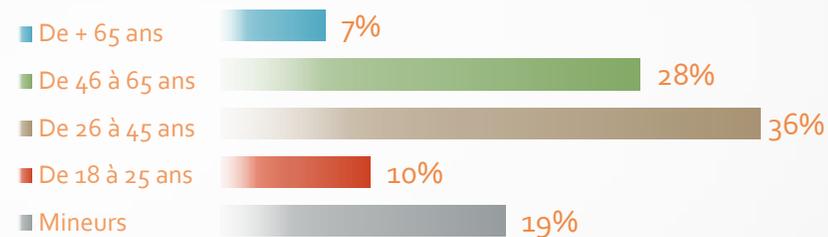
# 4027 victimes accompagnées

♂ 38 %  
♀ 62 %

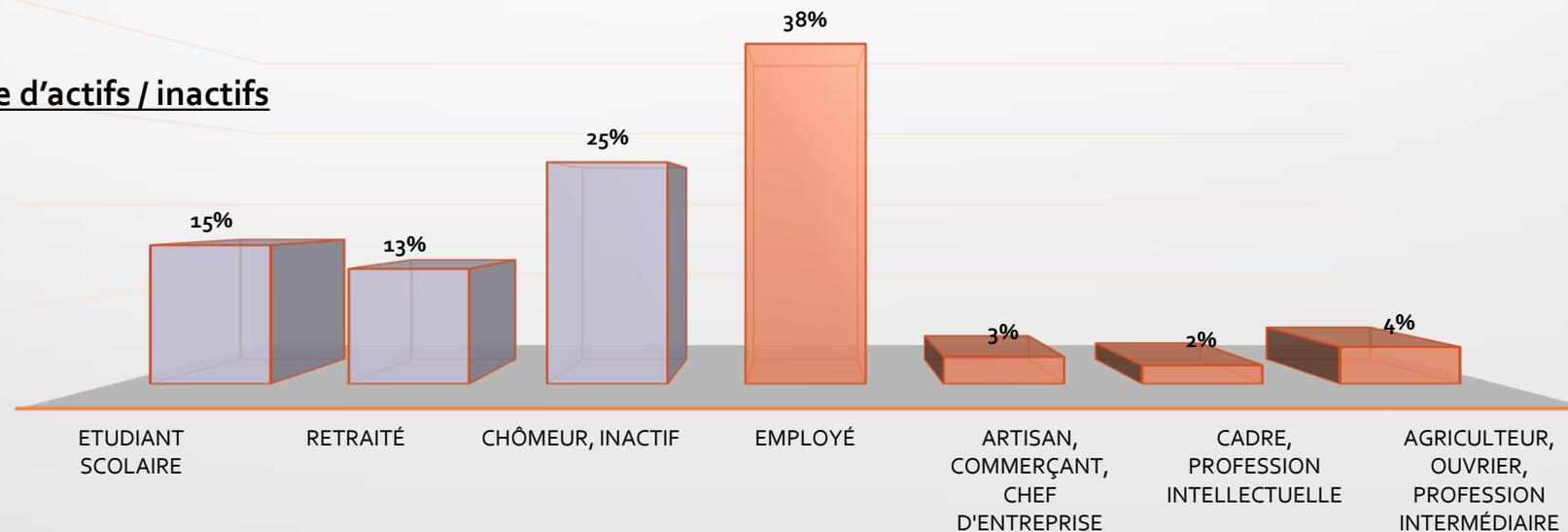
## 45 % des personnes sont en couple



## 36 % sont âgés de 26 à 45 ans



## Une proportion égale d'actifs / inactifs



# 8082 interventions et leur prolongement partenarial

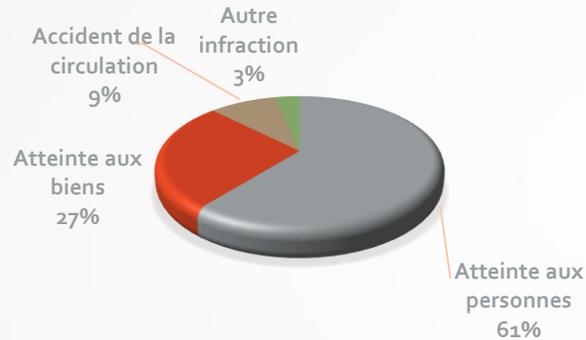


L'accompagnement, qui s'exerce à 61 % pour des faits d'atteinte aux personnes...

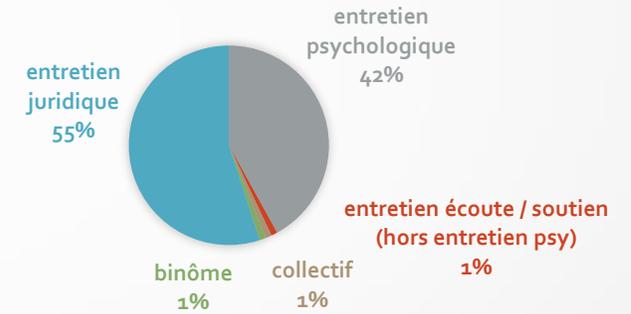


Depuis le 15 novembre 2015, France Victimes 62 est intervenue dans le cadre de 9 attentats – Paris, Bruxelles, Egypt'air, Nice, St Etienne du Rouvray, Londres, Catalone, Marseille, Strasbourg – au bénéfice de 33 personnes (23 victimes directes / 10 proches).

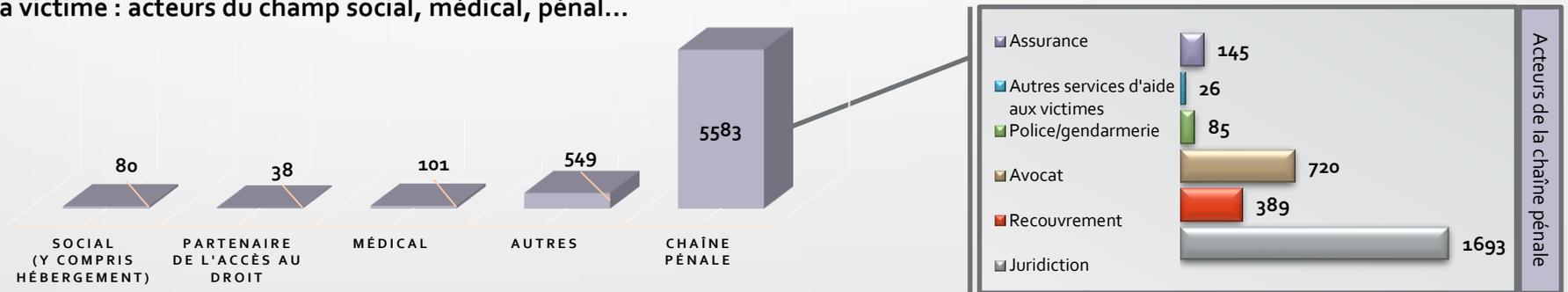
Au 31 décembre 2018 : 110 interventions dont 35 juridiques et 75 psychologiques.



...repose sur une mobilisation certes des moyens et des pratiques existants en interne...



...mais également sur le concours d'autres professionnels aux rôles, missions et compétences complémentaires dont France Victimes 62 impulse la collaboration ou l'implication au bénéfice de la victime : acteurs du champ social, médical, pénal...



Une approche pluridisciplinaire, des méthodes diversifiées, France Victimes 62 s'adapte à l'individualité de chaque prise en charge.

# Accès direct / démarche pro-active

Outre les accès directs à France Victimes 62 par les victimes au travers de l'accueil téléphonique, physique ou courriel...



**03 21 71 62 00 7150 appels entrants**



**contact@francevictimes62.fr 556 courriels traités**

Du lundi au vendredi

8h – 12h30

13h – 17h30



Le 04 décembre 2018, Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est rendue dans les locaux de la Fédération France Victimes pour le lancement du nouveau numéro national d'aide aux victimes : **le 116 006**.

La Fédération France Victimes est opérateur de ce numéro qui est une porte d'entrée unique pour toutes les victimes, proches ou témoins directs.

Le 116 006 est désormais un numéro gratuit ouvert 7 jours sur 7 et 365 jours par an, de 9h00 à 19h00

En dehors de ces horaires ou quand toutes les lignes sont occupées une messagerie interactive est mise à disposition des appelants : **victimes@france-victimes.fr**

Ils peuvent laisser facilement leurs coordonnées téléphoniques pour être rappelés dans les meilleurs délais après réouverture du service.

Pour les Français à l'étranger, ils pourront joindre cette même plateforme en composant le **00 33 180 52 33 76**



Le lien avec la victime est effectué dans le cadre d'une démarche pro-active, à savoir que des passerelles entre professionnels de champs de compétence souvent différents, préalablement définies et concertées, permettent aux victimes d'être recontactée par France Victimes 62 sans nouvelle démarche de leur part.



Au niveau National au travers des conventions conclues par la Fédération, 30 prises en charge ont été initiées sur le Pas de Calais dont 40 % dans le cadre de la convention avec la



Au niveau Départemental (hors Police et Gendarmerie), 33 personnes ont accédé aux services dans le cadre des conventions privées avec les bailleurs sociaux ( ) pour 67 %, le transporteur urbain pour 15 % et pour 18 %

Les collaborations établies de longue date avec le service Prévention de la a facilité le lien avec 134 victimes, dont 36 via le dispositif de l'astreinte téléphonique institutionnelle (service spécifique, joignable 24h/24 hors horaires de bureau)

Sur les 19 saisines « nocturnes », dont 13 étaient relatives à des sinistres liés à l'habitation, 6 ont nécessité le déploiement de l'aide matérielle et sociale d'urgence.

Les partenariats locaux ont été particulièrement actifs tant au travers des activités de l'Unité Médico-Judiciaire près le (62,5 %) que dans le cadre des violences intra-familiales (36,5 %) avec le Centre Clotaire, La Mahra, l'ASEJ.

Cette méthodologie contribue à limiter l'isolement en insérant la victime dans un circuit de prise en charge. La réactivité dans la prise de contact est indéniable : de préférence le jour même, à défaut le lendemain.

# Focus : la sphère intrafamiliale

## Outre la poursuite des collaborations...

### Dans le cadre des politiques pénales des parquets

Sur l'ensemble des Juridictions est initié un partenariat avec l'ASEJ (Association Socio Éducative et Judiciaire)

– Protocole de travail du 05 mars 2017

Dispositif d'éviction du conjoint violent

Partenariat avec le Centre Clotaire – Home des Rosatis (Arras) et avec la Mahra (Saint Omer)

### Dans le cadre des réseaux de lutte contre les violences

En lien avec Madame HOFFMAN, déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité et Monsieur LIOTARD, référent départemental violence.

### Dans le cadre des travaux menés au sein des CISPD, CLSPD, groupe de travail thématisé VIF



## ...une action spécifique a été menée :

Réseau de prévention et de lutte contre les comportements sexistes et violences sexuelles  
Sous-préfecture de Béthune

*Action : rencontres – informations de sensibilisation à la prévention des violences à destination des intervenants en CCAS.*

*Outre la reconduction des actions de sensibilisation à destination du public (action « Je t'aime, Je t'abime ») et journée de prévention auprès des jeunes, les partenaires du réseau sont intervenus auprès des agents des Centres Communaux d'Action Sociale (Auchy les Mines, Bruay la Buisnière, Barlin, Vermelles, La Couture, Vendin lez Béthune, Haisnes et Lapugnoy)*

Cette action s'est déroulée en deux temps :

- **3 et 4 décembre 2018** : intervention d'une formatrice sur la thématique « comprendre le phénomène de la violence conjugale »
- **18 et 19 décembre 2018** : intervention des partenaires du réseau afin de présenter chaque structure et ses modalités d'intervention auprès des victimes.

1009 victimes de VIF ont été accompagnées par notre service, se répartissant comme suit :

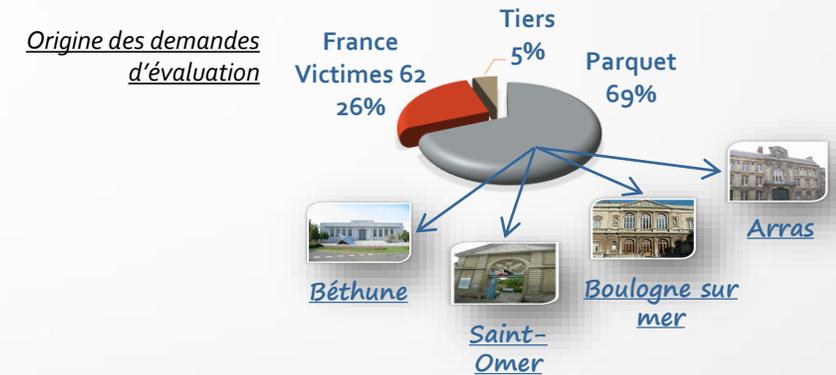
- ↪ 64% au sein du couple ou couple séparé
- ↪ 36 % dans le cercle familial (hors couple)
- ↪ 61 % concernent des faits de violences volontaires



La protection de la victime : le téléphone grave danger (TGD) a été exclusivement utilisé dans le cadre des VIF



13 des 19 victimes présentées au dispositif ont pu bénéficier d'une évaluation



La référente sur cette action, psychologue, a réalisé :

**137 entretiens**

**52 évaluations**

**85 accompagnements**  
(personnes ayant eu attribution en 2017 et/ou 2018)

Le dispositif est investi par les parquets des 4 juridictions, il « vit » dans toutes ses phases : 5 attributions - 6 restitutions – 4 attributions renouvelées – 8 réévaluations.

**au 31/12/2018 : 4 TGD en service**

# Impulsion des Juridictions

## L'Aide aux Victimes dans l'urgence de la procédure : Les Bureaux d'Aide aux Victimes

### PRISE EN CHARGE AUDIENCE DU JOUR

	165 victimes		26 victimes	
 .....TGI Arras	Lundi Mardi Jeudi après-midi	Présence audiences correctionnelles et comparutions immédiates		
 .....TGI Béthune	Lundi Mardi Jeudi Vendredi		Présence audiences CRPC	Vendredi matin
 .....TGI St Omer	Lundi matin Mardi après-midi 4 <sup>ème</sup> Jeudi après-midi Vendredi			1 <sup>er</sup> lundi matin
 .....TGI Boulogne sur mer	Mardi Mercredi Jeudi Vendredi après-midi			Mardi après-midi

### AUTRES PRISES EN CHARGE (téléphone / courrier)

521 victimes accompagnées

### Lors des fermetures des Bureaux d'Aides aux Victimes :

- Fiche de liaison remise par les services du Tribunal (Greffier d'audience, accueil, sécurité) à la victime

>>Prise de contact par France Victimes 62<<

Outre les BAV en TGI, France Victimes 62 a poursuivi son implication dans le **BAV Cour d'Assises St Omer** pour appréhender les victimes qui seraient demeurées sans avocat au terme de la phase d'instruction et/ou sans soutien psychologique.

## Réquisitions du Parquet

Article 41 Alinéa 7 du code de Procédure Pénale

« Le Procureur de la République peut également recourir à une Association d'Aide aux Victimes ayant fait l'objet d'un conventionnement de la part des Chefs de la Cour d'Appel, afin qu'il soit porté aide à la victime d'infraction .

**68**

*Notifications de classement sans suite <sup>2</sup>*

Ce type de réquisition a connu une forte croissance au cours de l'année 2018. Ainsi, notre service a mis en place un mode opératoire spécifique afin d'assurer au mieux la prise en charge des victimes

*67 Comparutions immédiates <sup>3</sup>*

**177 RÉQUISITIONS**  
(289 victimes concernées)

**173**  
**Parquets TGI**  
**Pas-de-Calais**

**4**  
**Autres Parquets**

## Un dispositif spécifique : La consultation des dossiers audiencés

Le relevé des coordonnées des victimes pour lesquelles le dossier passe à l'audience à une date proche, et qui n'ont pas pris l'attache d'un avocat, permet à France Victimes 62 d'entrer en contact pour faciliter la compréhension de la procédure en cours et des droits inhérents.

	Tribunal Correctionnel	CRPC <sup>1</sup>	Tribunal pour Enfants
ARRAS	306 dossiers consultés	187 dossiers consultés	19 dossiers consultés
SAINT OMER	280 dossiers consultés		



<sup>1</sup> – *Audience de Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité : Articles 495-7 à 495-16 du code de Procédure Pénale*

Cette procédure permet au Procureur de la République de proposer, directement et sans procès, une ou plusieurs peines à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction.

<sup>2</sup> – *Classement sans suite : Article 40-1 du Code Procédure Pénale*

Le Procureur de la République dispose de l'opportunité des poursuites. Ainsi, dès lors que les circonstances particulières liées à la commission des faits le justifient, il peut décider de classer sans suite la procédure.

Le Service d'Aide aux Victimes sera sollicité par le Parquet afin d'expliquer aux victimes les motifs du classement et les modalités de recours.

<sup>3</sup> – *Comparution immédiate : Articles 393 à 397-7 du Code de Procédure Pénale*

La procédure de comparution immédiate est décidée par le Procureur de la République. Elle permet d'obtenir un jugement immédiat du prévenu devant le Tribunal Correctionnel et peut s'appliquer uniquement pour les délits punis d'au moins 2 ans d'emprisonnement (ou 6 mois pour flagrant délit).

## Le voleur à la tchatche, repéré à Aire-sur-la-Lys, avait escroqué 84000€

Par Thierry Saint-Maxin

L'écho de la Lys | Publié le 17/10/2018

Un jeune marseillais a été condamné ce mardi 16 octobre à 4 ans de prison par le tribunal de Saint-Omer. Il a sillonné la France pendant deux ans pour voler des cartes bancaires. C'est à Aire-sur-la-Lys qu'il a été repéré pour la 1ère fois.



Les astuces pour embobiner mes victimes, je les utilise désormais pour vendre des produits sur les marchés. » Mais aussi pour se défendre à la barre d'un tribunal serait-on tenté d'ajouter. Ce mardi, le tribunal de grande instance de Saint-Omer jugeait un dossier tentaculaire de vols de cartes bancaires à travers tout le pays. Le principal prévenu, Rhéda Nabba, un jeune marseillais de 29 ans haut en couleur, devait répondre de 45 vols en réunion en récidive, escroquerie, blanchiment et association de malfaiteurs. À ses côtés, trois complices impliqués à des degrés divers. Seul l'un d'entre eux était présent à l'audience, car incarcéré dans le cadre d'une autre affaire.

### « Voler des cartes bancaires, c'est un sport national à Marseille. »

C'est à Aire-sur-la-Lys que la petite bande est repérée pour la première fois, en août 2015. Le principal mis en cause profite d'un moment d'inattention d'une personne âgée au distributeur automatique de billets pour lui dérober sa carte bancaire. Croyant sa carte avalée, l'Airois fait opposition quelques heures plus tard et découvre que 1 800€ ont disparu de son compte. Deux autres victimes airoises dénoncent pareille escroquerie les mois suivants. Toutes décrivent le même mode opératoire et signalent un homme de forte corpulence. Le véhicule du suspect est également repéré. La brigade de recherche de Lille est saisie de l'affaire. Un appel national est lancé. Des faits similaires sont signalés aux quatre coins de la France. Plusieurs véhicules de location utilisés par les suspects sont géolocalisés, des écoutes téléphoniques mises en place. Quatre individus sont interpellés à Marseille en décembre 2016. Tous, sauf un, reconnaissent les faits qui leur sont reprochés : au total, 47 vols de cartes bleues pour un préjudice de 84 000€, « soit environ 3 500 € par mois », précise la présidente Aude Bubbe.

### De la Fiat 500 à la Mercedes

À la barre, celui qui apparaît, à la lecture de l'instruction, comme le leader du groupe, avoue « ne jamais avoir imaginé avoir eu tout cet argent entre les mains. » Cet argent, il le dépensait dans des paris sportifs, une véritable addiction selon lui. « J'étais pris dans une spirale. Je voulais toujours gagner plus et, quand je perdais, je pariais encore

plus pour me refaire. » Placé en détention provisoire pendant 20 mois à l'issue de sa mise en examen, Rhéda Nabba affirme s'être fait soigner. Quant aux retraits de liquidités dans les distributeurs, c'était pour financer ses escapades. Pendant près de 2 ans, le Marseillais quittait sa cité chaque week-end, accompagné de connaissances, pour commettre ses « bêtises » : « Il fallait payer la location de la voiture, l'essence, les péages, les hôtels. » Le reste de la semaine, il sous-louait son véhicule pour d'obscures activités.

S'il reconnaît à la barre avoir honte de ce qu'il a fait – la grande majorité des victimes étaient des personnes âgées –, le Phocéen aux 18 mentions au casier judiciaire avoue qu'il a aussi fait ça pour se donner une certaine prestance : « Plus jeune, on se moquait de moi à cause de mon poids. J'avais envie de leur en mettre plein les yeux. » Les premiers mois, les virées se font au volant d'une Fiat 500. Au fil des mois, le voleur monte en gamme. BMW, Mercedes deviennent ses véhicules de prédilection. « Pour justifier de mon train de vie, j'expliquais à mon entourage que je faisais les marchés. » Jamais il n'osera avouer son activité de fin de semaine : « Voler des cartes bancaires, c'est un sport national à Marseille mais, dans ma cité, c'est la marque des incapables. Tous les jeunes sont dans le trafic de stupéfiants. Mais on le voit tous les jours aux infos, ça génère de la violence. Moi, j'ai au moins ça pour moi, je n'ai jamais été violent avec mes victimes. » Il a été condamné à quatre ans d'emprisonnement. Ses acolytes ont été plus légèrement sanctionnés : l'un a été relaxé faute de preuve, les deux autres ont écopé respectivement de 8 mois ferme et de 12 mois de prison dont 4 avec sursis.

## Le 08 septembre 2018

France Victimes 62 est réquisitionnée par le Parquet de Saint-Omer afin d'accompagner des victimes dans le cadre d'une audience de déroulant devant le Tribunal Correctionnel le 16 octobre 2018 pour des faits de vol en réunion et escroquerie.

## Audience Tribunal Correctionnel du 16/10/2019

43 victimes recensées

2 Chargés de mission « Aide aux Victimes »  
et 2 secrétaires mobilisées

32 entretiens  
téléphoniques

11 mises à disposition  
par courrier

# Impulsion par la Police et la Gendarmerie



Direction Départementale  
de la Sécurité Publique du  
Pas de Calais  
Convention 25/11/2009

## Permanences dans les Commissariats

Auchel, Boulogne sur Mer, Bruay-la-Buissière,  
Calais, Carvin, Lens, Liévin, Saint Omer

**524 entretiens**  
**463 victimes reçues**



Groupement de Gendarmerie  
Départementale du Pas de Calais  
Convention 11/05/2014

## Permanences dans les Gendarmeries

Audruicq, Aire sur la Lys, Écuire, Étapes sur  
Mer, Guînes, Saint-Pol sur Ternoise, Samer

**320 entretiens**  
**239 victimes reçues**

## Interventions auprès des commissariats de police

Sous l'impulsion du Major COLIN, en charge du partenariat au sein de la DDSP du Pas de Calais, France Victimes 62 est intervenue – en lien avec d'autres partenaires – au sein des commissariats de police afin de rappeler les actions et accompagnements proposés par chacun au bénéfice des victimes d'infractions pénales, L'ensemble des chargés de mission a été mobilisé afin de réaliser les interventions comme suit :

- **15/03/2018** : Commissariats de Béthune / Bruay la buissière / Lens / Carvin
- **16/03/2018** : Commissariat de Berck sur mer
- **22/02/2018** : Commissariat de Boulogne sur mer
- **16/04/2018** : Commissariat de Calais
- **19/04/2018** : Commissariat de Saint Omer
- **17/05/2018** : Commissariat d'Arras

## La Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) : Création de la Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes (CTV2S) Au Commissariat de Lens

2018 est l'année de la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien, réforme ayant pour objectif de replacer le citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité.

France Victimes 62 a été associée à l'échelle départementale aux consultations locales et concertations tendant à son application.

Dans cette perspective, à l'initiative du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'Agglomération de Lens-Liévin et sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet de Lens, une Cellule départementale de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes (CTV2S) a été mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 2018 au sein de la circonscription de police de Lens-agglomération.

France Victimes 62 a été amenée à participer aux réunions de préparation à l'effectivité de ce dispositif,

La vocation de cette unité opérationnelle est la prise en charge globale des victimes de violences sous toutes ses formes, qu'elles soient sexuelles, physiques, verbales ou encore sexistes.

Elle traite également de la problématique intrafamiliale dans sa globalité (judiciaire, sociale et psychologique) dans le but de fournir aux victimes une réponse adaptée à toutes les situations.

# Interventions d'un psychologue en commissariat / gendarmerie ARRAS

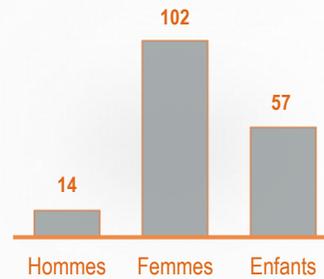
Sur la circonscription de Police et la compagnie de Gendarmerie d'ARRAS, en lien avec la Communauté Urbaine d'ARRAS, l'action du travailleur social est renforcée depuis décembre 2010 par un psychologue mis à disposition par France Victimes 62. En 2018, il a exercé son activité en solo, le poste de travailleur social étant vacant. L'activité ci-dessous est le fruit de relations directes OPJ / psychologue ; est notée le caractère toujours soutenu de cette activité, marquée par une intervention en temps réel du psychologue lors de la présence de la victime au commissariat pour dépôt de plainte ou audition notamment.

Police : 125

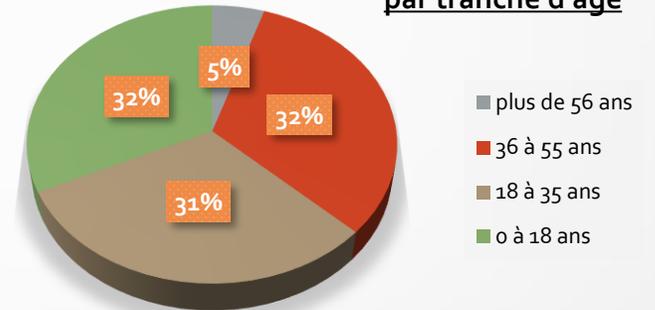
Gendarmerie : 38

Services sociaux ou médicaux : 10

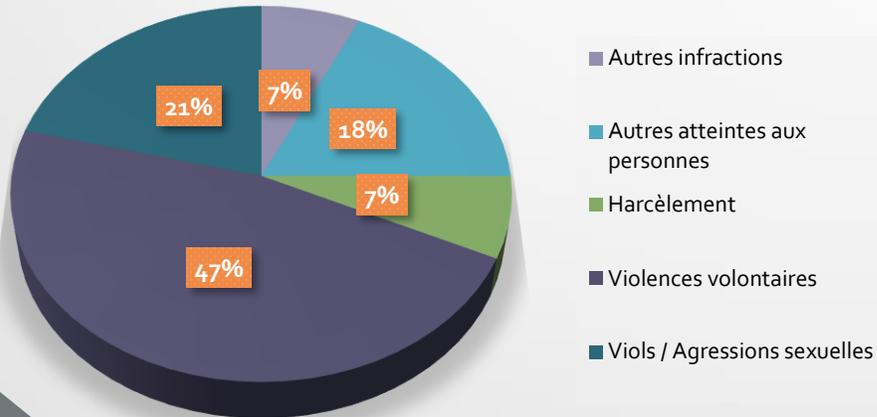
**Au bénéfice de  
173 VICTIMES**  
dont 26 résidents en  
quartiers prioritaires



Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge



## Pour les faits suivants :



## Focus sur les violences intra-familiales

- 72% des personnes prises en charge, soit 124 victimes
  - ↪ 58% au sein du couple ou couple séparé
  - ↪ 52% dans le cercle familial (hors couple)
  - ↪ 60,5% pour des faits de violences volontaires

**389 entretiens réalisés**  
dont 34 entrevues sur orientation directe  
(en temps réel lors de la présence de la victime)

# Action d'information et de sensibilisation I

Outre sa participation au Conseil d'Administration du CDAD 62, France Victimes 62 a participé à plusieurs actions au cours de l'année :



## Calais

**24/05/2018 :**  
Journée nationale de l'Accès au Droit en Maison de Justice et du Droit

## Arras

**24/05/2018 :**  
Intervention auprès d'un public scolaire de différents intervenants présents au sein du Point d'Accès au Droit de St Nicolas.  
L'action s'est déroulée au sein des locaux du Beffroi de la ville d'Arras et a permis aux élèves de découvrir à travers des jeux de rôle et ateliers le fonctionnement du milieu judiciaire et l'accès au Droit.



## Berck sur mer

**16/10/2018 :**  
Forum de l'accès au Droit des Jeunes, intervention d'une chargée de mission Aide aux Victimes auprès d'un public scolaire



## Bruay la buissière

**16/10/2018 :**  
Forum de l'accès au Droit, organisé à Noeux les Mines par le PAD communautaire de la communauté d'Agglomérations Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane

# Action d'information et de sensibilisation II



## CLSPD d'Étaples sur Mer

Action de sensibilisation  
à la sécurité routière  
15/11/2018

Il s'agit de sensibiliser les jeunes des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du Collège Saint Joseph aux dangers de la route.



Après une simulation, les collégiens ont participé à la réalisation d'un court-métrage sur cette thématique, proposée par le service jeunesse.



## Berck sur Mer

Groupe de veille  
Lycée Jan Lavezzari



Dans le cadre du développement d'un partenariat entre le lycée Jan Lavezzari et d'autres structures (service de prévention jeunesse, services sociaux,...) pouvant contribuer à une meilleure prise en charge des élèves, France Victimes 62 est associée au groupe de veille de l'établissement depuis septembre 2017.

# PÔLE MANDATS JUDICIAIRES

## ADMINISTRATION AD'HOC

Mission exercée à la demande du magistrat – au civil ou au pénal – du siège ou du parquet – au bénéfice d'un mineur dont les intérêts sont en opposition avec ceux de ses représentants légaux ou dont la défense n'est pas pleinement exercée par ces derniers.

Il s'agit d'une mesure de protection et de préservation des intérêts du mineur :

- Exercée sur un mode pluridisciplinaire : avocat, services de l'Aide Sociale à l'Enfance (dont l'intervention est fréquente mais pas systématique),...
- Et côtoyant différents milieux : médical, éducatif, social,...



## MÉDIATION PÉNALE

Mesure alternative aux poursuites, la Médiation pénale vise à inciter les parties à trouver une solution amiable au conflit né d'une infraction avec l'aide d'un tiers, le Médiateur.

Les objectifs d'une Médiation pénale sont clairement définis au nombre de trois par le législateur :

- Assurer la réparation du dommage causé à la victime
- Mettre fin au trouble résultant de l'infraction
- Contribuer au reclassement de l'auteur des faits



# Administration ad'hoc

Articles 388-2 et 389-3 du code civil / Article 706-50 du code de procédure pénale



Arras 81 désignations

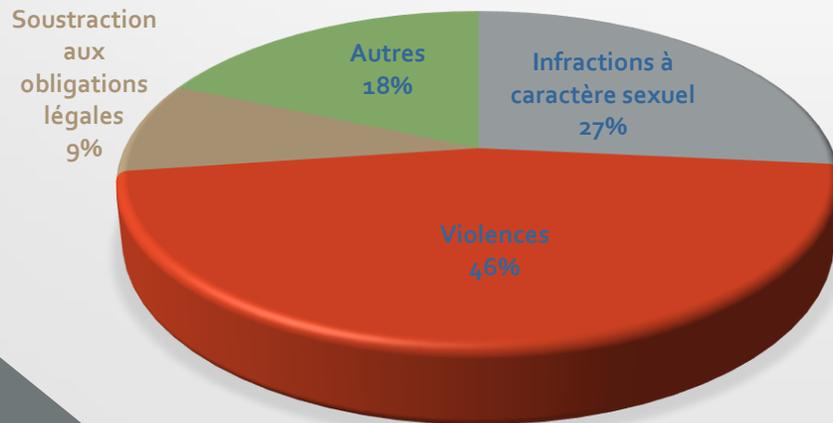


Béthune 65 désignations



Marseille 1 désignation

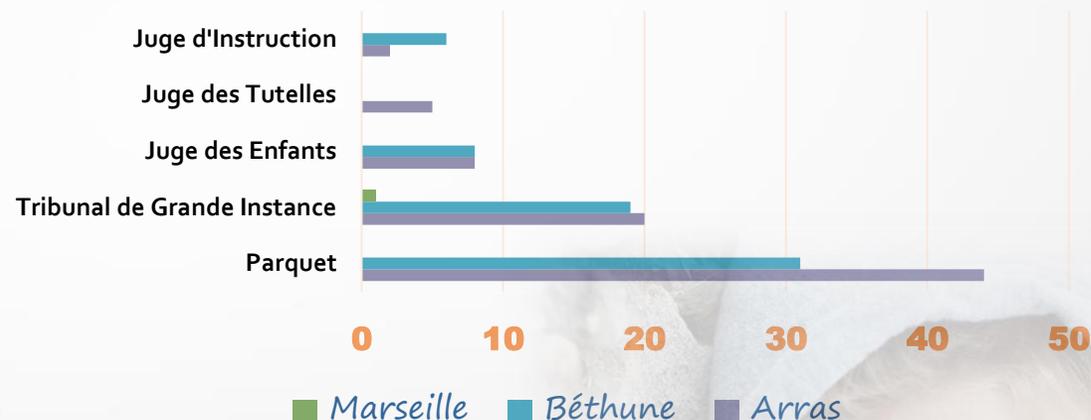
46 % des mandats sont relatifs à des faits de violences



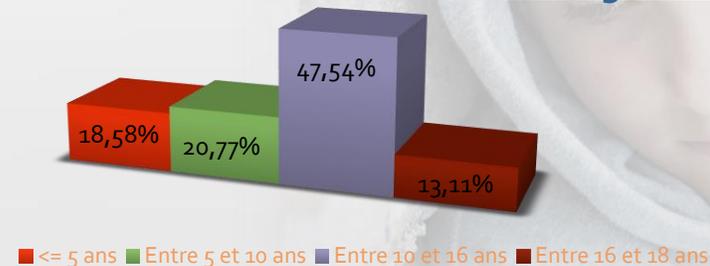
**147 nouvelles désignations**

107 mesures pénales / 40 mesures civiles

Des désignations très en amont de la procédure



47,5 % des 207 nouveaux mineurs pris en charge sont âgés de 10 à 16 ans



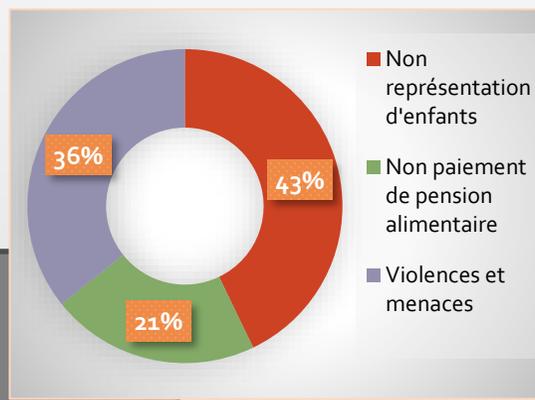
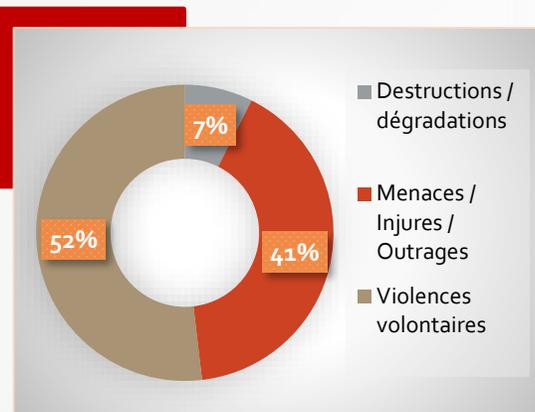
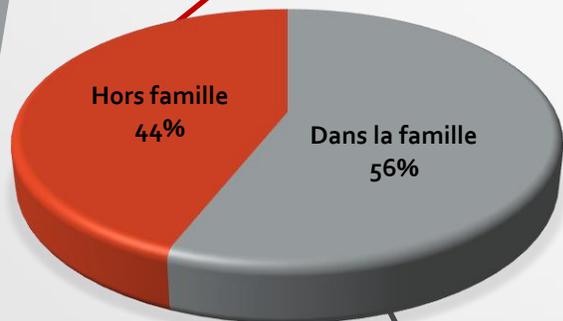
# Médiation pénale

Article 41-1 du code de procédure pénale

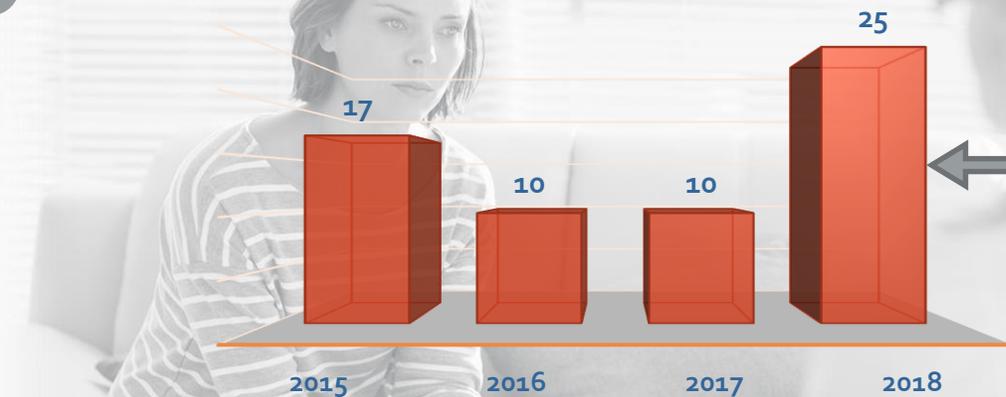


Arras

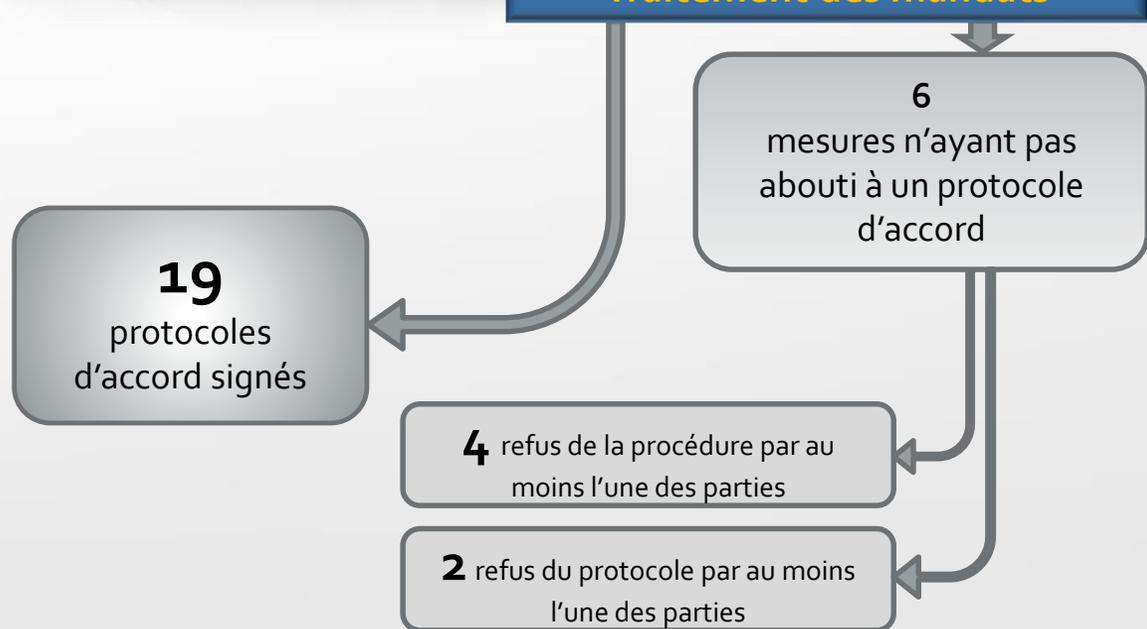
## Qualification des faits



## Une réponse pénale davantage utilisée par le Parquet



## Traitement des mandats



# Implication humaine

Outre leur compétence initiale de psychologue clinicien, de juriste, de secrétaire, les différents intervenants bénéficient de formations notamment dispensées par la Fédération, en matière d'aide aux victimes (techniques de débriefing par exemple).

Ces compétences sont actualisées et désormais complétées, approfondies pour être en capacité de faire face – le mieux possible – aux nouveaux défis et évolutions du monde contemporain.

Point fort a été mis sur l'approche interculturelle des victimes, la prise en charge psychologique en cas d'événement terroriste.

## Formations

21 salariés  
67 jours

Les personnes sous CDD contribuent à maintenir l'existant ; en ce sens elles remplacent un salarié en congé maternité ou parental partiel.

Pour la première fois en 2018, une personne a été embauchée pour pallier un surcroît temporaire d'activité.

12 temps complet	12 temps partiel
<b>24 salariés</b>	
6 CDD dont 1 contrat d'avenir	18 CDI

Moyenne d'âge :  
**34,16 ans**

Ancienneté moyenne :  
**9 ans et 2 mois**

15,26 ETPT\*

Personnel salarié	
2,76 ETPT Directrice 1 Attaché de Direction 1 Assistante de Direction	2,36 ETPT 3 Accueillants Aide aux Victimes
4,18 ETPT 8 Psychologues	5,94 ETPT 10 Chargés de Mission Aide aux Victimes
1 Médiateur pénal	

## Partage de savoir-faire

Accueil de 3 stagiaires pour 429 h

\* Équivalent temps plein travaillé (= décompte proportionnel à l'activité des salariés, mesurée par leur quantité de temps de travail et par période d'activité sur l'année.)

# Communication

A nouvelle dénomination, nouveau logo, nouveaux graphismes et en définitive, nouveaux supports de communication.

Volonté a été de diversifier les supports afin que les informations soient appropriées par chacun, selon sa volonté et ses besoins (prise furtive de l'information, conservation plus ou moins discrète des données...)

## La carte (8,5 x 10,8)



extérieur

intérieur

## Les roll-up (84 x 204)



## Le dépliant (29,8 x 21)



extérieur



intérieur

## L'affiche (60 x 40)



Et dès janvier 2019

pour ceux qui ont besoin de mieux nous connaître :

[www.france-victimes62.fr](http://www.france-victimes62.fr)

# Association loi 1901 dont les missions sont reconnues d'intérêt général, France Victimes 62 poursuit son activité d'aide aux victimes grâce à une diversification sans cesse recherchée de ses sources de financement

À ce jour, nous avons le soutien :

## de l'ETAT



## Du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS



## D'ENTREPRISES OU SOCIETES PRIVEES



## Du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU PAS DE CALAIS



## De COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION



## De VILLES



## De MECENES

